

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Kaddis

<https://www.cadre21.org/membres/1ffa8d6d66a9716633eb33ca>

Date d'obtention : 2021-02-12 13:53:35

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De bien suivre les étapes de la trousse dans une situation se passe à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De ne pas juger les élèves ou de faire la moral. De ne pas me mêler d'une investigation. De contacter les bonnes personnes rapidement si je suis dans cette situation en tant qu'intervenante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les photos, de rester objective et de faire passer le questionnaire.